

Décentralisation

De nouvelles compétences transférées aux Régions



Le gouvernement propose que l'économie et l'emploi deviennent les compétences premières des Régions. Pour sa part, l'Association des Régions de France souhaite «un pouvoir réglementaire local» devant être octroyé aux Régions, afin de mieux tenir compte des spécificités de chaque territoire. En France, le débat sur la décentralisation est bien lancé, qu'en est-il dans notre île? (photo Toniox)

L'Etat a décidé de transférer les compétences liées au développement économique et à l'emploi aux régions, afin que les Régions deviennent «les véritables patrons du développement économique», a indiqué le Premier ministre.

Au lendemain de sa rencontre avec l'Association des Régions de France, le 18 février, Jean-Marc Ayrault a dévoilé quelque point du nouveau projet de loi de décentralisation qui sera présenté en Conseil des ministres le 2 avril.

«Meilleure répartition»

Dans le cadre de la seconde loi de décentralisation, «les Régions disposeront de nouvelles compétences pour renforcer leurs capacités d'action au service du développement économique et de l'emploi» et «auront vocation à accompagner la croissance des entreprises et à renforcer leur capacité à innover et à exporter», a indiqué le communiqué de presse de Matignon, mercredi 18 février.

Lors d'un point presse, la ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique, Maryse Lebranchu, a expliqué qu'il y a «un accord entre tout le monde pour faire de l'économie et de l'emploi une compétence première des

régions, avec un maximum de transferts aux Régions dans ce domaine», citant également la formation professionnelle et les pôles de compétitivité.

Marylise Lebranchu a précisé que «tous ces territoires sont facteurs de redressement du pays, donc c'est un vrai rôle de cohérence et de coordination sur ces grandes orientations». Attendu par les Régions et les départements, le nouveau texte sur la décentralisation souhaite selon le gouvernement trancher en faveur d'une «meilleure répartition des compétences» prônée par François Hollande, le 14 janvier, au cours de sa conférence de presse.

Clarification

De son côté, l'Association des Régions de France a indiqué par la voix de son président, Alain Rousset, que «cette loi doit être une loi de responsabilité, d'efficacité et de lisibilité. Les économies passent par la clarification des

compétences entre les différents niveaux de collectivités et la suppression des doublons entre collectivités et avec l'Etat».

L'ARF souhaite «un pouvoir réglementaire local» devant être octroyé aux Régions, afin de mieux tenir compte des spécificités de chaque territoire. Pour cela, les présidents de Régions préconisent des «ressources plus dynamiques, en rapport avec les compétences que la loi leur attribuera dans le champ du développement économique».

Alain Rousset a précisé que «ce texte doit constituer un véritable Acte de décentralisation», à travers une réforme structurelle «susceptible de libérer les énergies et la créativité des territoires, de redonner du souffle à notre démocratie locale et de préparer la France de demain».

Céline Tabou

L'ARF propose 4 grands blocs

Jean-Marc Ayrault a indiqué que «davantage de marges de manœuvre seront conférées aux Régions pour qu'elles puissent adapter les règles aux spécificités des territoires». Ainsi l'ARF souhaite «articuler les compétences exclusives» des Régions autour de quatre grands blocs:

- le développement économique (aides et financement des entreprises, attractivité du territoire, accompagnement des mutations économiques, soutien à l'innovation et à l'internationalisation);

- l'éducation, la formation professionnelle, l'apprentissage et l'accompagnement vers l'emploi. Cela passe notamment par l'expérimentation d'un service public régional d'accompagnement vers l'emploi;

- la transition énergétique (énergies renouvelables);

- les transports (transports collectifs de voyageurs hors transports urbains).

Cependant pour François Bonneau, président de la Région Centre, «une relation entre la compétence exercée et la ressource va suivre». Certains présidents de Région souhaitent davantage de moyens, pour répondre à ces nouvelles compétences. De son côté, Jean-Marc Ayrault a exclu d'augmenter la fiscalité.

Alain Rousset, président de l'ARF, a demandé au Premier ministre «au moins une part importante de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)», acquittée par les entreprises en remplacement de la taxe professionnelle. Ce dernier a cité, comme autres «pistes», «une part de TVA ou du versement transport».

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr
EMAIL PUBLICITÉ : pub.tem@orange.fr

Édito

En France, un député défend encore le FASO

Mardi soir, l'Assemblée nationale a débattu d'une résolution visant à reconnaître la responsabilité morale de l'État dans l'exil de 1.600 jeunes Réunionnais vers la Creuse et d'autres départements de France entre 1963 et 1982. L'UMP a refusé de voter pour, et son porte-parole, Didier Quentin a commencé son propos par une citation attribuée à un ancien président socialiste du Conseil général de la Creuse: «Tous ces procès posthumes, ces déballages de turpitudes, vraies ou fausses, mais rarement désintéressées, ne peuvent qu'alimenter la division des Français, trop enclins à s'entre-déchirer, et ternir l'image de notre pays. L'histoire, la vraie, exige plus de recul et de sérénité». Le député a ensuite dit que la situation démographique avait amené les pouvoirs publics à décider d'«une politique ambitieuse de migration vers la métropole», le BUMIDOM.

«Comme stagiaire de l'École nationale d'administration à la préfecture de La Réunion en 1972, j'ai été personnellement témoin de ces évolutions, conduites par de grands serviteurs de l'État, comme le préfet Paul Cousseran, ancien déporté, préfet humaniste, ou Bernard Grasset, qui était alors secrétaire général de la préfecture et sera par la suite député socialiste, de 1997 à 2002», poursuit le député avant de faire l'éloge de Michel Debré: contrôle des naissances, mesures sociales... et sans oublier ceci: «pour lutter contre la misère de la population, Michel Debré a créé un fonds d'action sanitaire et sociale qui a notamment permis la création de cantines scolaires gratuites». Bref, Michel Debré était un «véritable bienfaiteur de La Réunion».

Prononcé à la tribune de l'Assemblée nationale, ces propos ont ramené La Réunion 40 ans en arrière. A croire que le député s'était cru revenu à l'époque où il était stagiaire à la préfecture de La Réunion.

Car en tant que haut fonctionnaire en poste dans notre île, il ne pouvait pas ignorer le mécanisme de financement des "cantines gratuites". Comme tous les citoyens de la République, les Réunionnais ont accès aux allocations familiales. Mais pendant près de 50 ans, ils ne percevaient pas ceux à quoi ils avaient droit. En effet, une grande partie des sommes revenant aux Réunionnais étaient détournées dans le FASO, pour servir notamment à payer les cantines. Ces cantines n'étaient pas gratuites, mais elles étaient financées par les allocations familiales de tous les Réunionnais, que leurs enfants aillent ou pas à la cantine. Le scandale du FASO avait été maintes fois dénoncé par le PCR. A force de luttes, cette bataille a été gagnée, et aujourd'hui les Réunionnais reçoivent les mêmes allocations familiales qu'un citoyen vivant en France.

Or le FASO était justement une création de Michel Debré.

Cet épisode est là pour rappeler combien il est encore très difficile pour de nombreux Français de regarder leur Histoire.

J.B.

Des faits d'une extrême gravité reprochés à des policiers de la BAC

20 ans après Théo Hilarion, la justice au pied du mur

Prés de trois semaines après le drame, le résultat des premières auditions des policiers suspectés d'avoir mutilé un jeune Réunionnais, montrent que les faits sont plus graves que prévu. Les agents de la BAC étaient partis en patrouille avec un fusil bien plus puissant qu'un flash-ball, et après avoir laissé le jeune Steve à terre, ils sont revenus pour récupérer des éléments laissés au sol, ce qui leur vaut une mise en examen pour «modification d'une scène de crime».

Dans la nuit du 1er au 2 février, quatre policiers de la Brigade anticriminalité (BAC) patrouillent dans les rues du Port. Une manifestation a lieu dans l'avenue Rico Carpaye. Elle se disperse à l'arrivée des policiers. Trois descendent de la voiture de patrouille et prennent en chasse un lycéen de 16 ans, spectateur de la manifestation. Steve explique avoir été la cible d'un projectile tiré à la tête par un policier, et ensuite avoir été frappé alors qu'il était à terre. Puis les policiers l'ont laissé gravement blessé sans lui porter assistance. Malgré les soins prodigués à l'hôpital de Saint-Paul puis à Saint-Denis, Steve perd un œil.

Quelques jours plus tard, le Procureur général décide de demander une enquête de

l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), et de lancer une information judiciaire pour des faits de violence perpétrés par des personnes dépositaires de l'autorité publique. En effet, la version défendue par les policiers est mise en cause. La mission de l'IGPN arrive le mardi suivant. Elle mène son enquête.

Plus grave qu'annoncé

Lundi 17, quatre agents de la BAC sont placés en garde à vue au Commissariat du Port. Au bout de longues heures d'audition, l'un d'entre eux finit par avouer être le tireur. D'autres révélations viennent encore aggraver des faits pourtant dramatique. Ainsi, ce

n'est pas un tir de flash-ball qui a blessé Steve, mais les policiers sont venus en patrouille au Port avec un fusil P40, une arme bien plus dévastatrice.

Longue liste de mises en examen

Ensuite, les policiers sont revenus sur les lieux du drame «pour récupérer des éléments au sol» indique le "JIR" d'hier qui précise les conclusions tirées par le juge d'instruction au terme de l'audition.

Tout cela vaut au tireur une mise en examen pour "violences volontaires avec armes, en réunion, par dépositaire de la force publique ayant entraîné une mutilation", aux deux autres policiers suspecté

d'avoir frappé Steve à terre la mise en examen pour "violences volontaires, en réunion, par dépositaire de la force publique ayant entraîné une mutilation". A cela s'ajoute, pour les quatre membres de la patrouille de la BAC, les mises en examen pour "non assistance à personne en danger" et pour "modification d'une scène de crime".

Le précédent de Théo Hilarion

Les quatre policiers échappent à la détention préventive. Ils sont placés sous contrôle judiciaire et ne peuvent plus faire partie de la BAC le temps de l'instruction. Ils sont également interdits de travailler sur la voie publique.

En 1994, les dockers manifestaient devant les grilles du Port Est. Un gendarme reçoit alors l'ordre de tirer sur les dockers. Il vise Théo Hilarion qui s'écroule, touché en pleine tête. Ce jour là, le docker a perdu un œil. Depuis, il subit quotidiennement les conséquences de cette agression, qualifiée comme crime après plusieurs années de dissimulation de la part des responsables. Ce n'est en effet que 14 ans plus tard que deux gendarmes furent jugés en Cour d'assises.

20 ans après Théo Hilarion, un jeune Réunionnais est victime de la même mutilation par des agents de la force publique. La justice est désormais au pied du mur. Gageons qu'il ne faille pas attendre 14 ans pour que la vérité éclate.

Manuel Marchal



Le 11 mars 1994, marche dans les rues du Port derrière le mot d'ordre "Plus jamais ça!" pour protester contre les violences policières. Quelques jours auparavant, un docker avait été gravement blessé par le tir d'un gendarme. Malheureusement, un fait aussi grave s'est reproduit au début du mois.



Un message fort des grévistes de la faim et des autres travailleurs de la SIB menacés de perdre leur emploi de façon totalement arbitraire.

4ème jour de grève de la faim hier de Jocelyn Rivière et Jean-Jacques Ferrère

L'appel des travailleurs à la SIB et à la Préfecture : «Laisse pas nous mourir pour rien»

Après les discussions sans aucun résultat positif entre représentants du personnel de la Société Industrielle de Bourbon (SIB) et les patrons de l'entreprise mercredi puis le préfet ce jeudi, l'inquiétude et la colère ne cessent de grandir chez les grévistes de la faim et leurs collègues : après quatre jours sans manger et toujours aucune écoute du patronat comme de l'État, Jocelyn Rivière et Jean-Jacques Ferrère commençaient à être affaiblis physiquement hier soir; mais avec leurs camarades, ils sont toujours déterminés à lutter pour faire respecter leur droit à l'emploi dans une entreprise qu'ils n'ont cessé d'enrichir depuis une trentaine d'années.

«Laisse pas nous mourir pour rien». Ce message fort, affiché par les grévistes de la faim à la SIB du Port sur les grilles de leur entreprise avec le soutien de leur trentaine de camarades menacés de licenciement, sera-t-il entendu par les patrons de Colgate-Palmolive et par les représentants de l'État ?

C'est la question que se posait notamment hier après-midi Philippe Duverger, le délégué syndical CGTR de la SIB, qui a participé le matin avec le secrétaire général de la CGTR Ivan Hoarau, les représentants du cabinet d'expertise ACCE et la députée-maire de Saint-Paul à une rencontre avec le préfet. Ce qui est ressorti de cette rencontre, c'est que les experts ont confirmé la bonne santé de l'entreprise, et qu'Ivan Hoarau a souligné que les licenciements annoncés par les patrons sont inacceptables.

Par contre, même si le préfet s'est déclaré «à l'écoute», pour Philippe

Duverger «c'est toujours le mystère total sur les repreneurs de la SIB, sur la sauvegarde de nos emplois, sur nos propositions de pérenniser l'entreprise sous forme de coopérative; c'est un foutage de gueule, un mépris des travailleurs réunionnais de la part d'une direction sourde qui refuse de nous entendre et de s'engager par écrit sur le respect de nos droits». Mais le responsable syndical ajoute : «plus que jamais la bataille continue, les travailleurs restent mobilisés, unis et solidaires pour aller au combat».

Cette mobilisation et cette détermination sont d'autant plus importantes que ce matin à 8 heures 30 est prévue une nouvelle rencontre entre les patrons, les délégués syndicaux du personnel et les experts comptables. Pour quelle écoute réelle des travailleurs de la SIB et pour quelle avancée vers la justice ?

Correspondant



Jean-Jacques Ferrère et Jocelyn Rivière, les grévistes de la faim hier à leur 4ème jour sans alimentation, soutenus par Klara et Marlène Derfla, responsables de la CGTR-Sud.leuri.



Les travailleurs de la SIB sont dans la cour de l'entreprise aux côtés de leurs camarades en grève de la faim.

«Alon filozofé» ... !*



Billet philosophique

«Agir en tant que peuple uni»

Ces derniers jours, se sont déroulés à La Réunion plusieurs événements ayant prouvé à quel point nous devons toujours avoir le plus possible une vision globale et cohérente de nos problèmes de société afin de pouvoir les résoudre. À quel point, notamment, nous devons apprendre à faire un lien entre les questions sanitaires, socio-économiques, environnementales, culturelles et politiques. Trois conférences-débats organisées dans le pays ont confirmé cette thèse.

La première fut celle du docteur Sigand Roos, tenue le samedi 15 février à La Saline sur le thème : "Comprendre les causes des cancers pour une meilleure prévention et réparation". À cette occasion, ce médecin a d'abord attiré l'attention du public sur l'augmentation massive du nombre de personnes victimes de cancers dans le monde; ensuite, il a expliqué que l'aggravation de ces maladies souvent mortifères est due avant tout à notre consommation d'aliments, d'air, d'eau, de médicaments, d'appareils numériques, de logements etc... pollués par des produits chimiques, gazeux, pesticides, transgéniques, amiantés et autres facteurs cancérigènes.

Mais le docteur Roos a également attiré l'attention sur un phénomène trop caché aux citoyens, à savoir : les effets cancéreux des chocs émotionnels, des traumatismes psychologiques et des maladies mentales. Comme ces problèmes mentaux sont souvent liés à des difficultés sociales mais aussi aux carences de l'aide à la personne et à celles de l'éducation, on mesure la responsabilité du système politique dominant sur notre vie quotidienne.

«Une question de volonté politique»

Deux jours plus tôt, un philosophe de France a tenu une conférence à l'Université de Saint-Denis pour analyser la non-sortie de la crise socio-économique dans le monde depuis 2008. À ce sujet, Bernard Stiegler a surtout expliqué - comme il le fait dans plusieurs de ses ouvrages et avec son association Ars Industrialis - que tout cela est dû au système capitaliste, à la source de «*graves malaises personnels et sociaux*».

En effet, explique ce philosophe altermondialiste, «*ce modèle productiviste, consumériste et spéculatif entraîne une déshumanisation de l'être humain car il privilégie la pulsion et le désir au détriment de la raison*». Pour éviter les situations catastrophiques qui nous menacent de plus en plus dans ce contexte, «*aujourd'hui se pose le problème de la décolonisation face à un capitalisme au service de la bourgeoisie*».



Nelson Mandela. «Que les sans-droits gouvernent le pays où ils sont nés».

«*... en créant une économie sociale et solidaire dans des zones franches et une démocratie participative. C'est une question de volonté politique*», qui concerne particulièrement La Réunion et notre Indianocéanie.

Les pauvres et les sans-droits au pouvoir

Voilà qui nous amène aux réflexions émises lors d'une autre conférence-débat : celle animée samedi dernier à la médiathèque Alain Peters du Moufia à Saint-Denis par le président du Cercle Philosophique Réunionnais, Jean Viracaoundin, sur le thème : "Quels enseignements tirons-nous pour La Réunion des combats de Nelson Mandela ?". À cette occasion, ont été citées quelques phrases de discours de Madiba qui peuvent changer le monde et La Réunion; comme celle-ci, prononcée en 1991 à Cuba : «*Nous serons toujours aux côtés des pauvres et des sans-droits. Non seule-*

ment nous sommes à leurs côtés, mais nous ferons en sorte que tôt ou tard ils gouvernent le pays où ils sont nés».

Pour pouvoir aller dans ce sens, Nelson Mandela a déclaré en 1994 lors de son investiture : «*Il n'y a pas de voie facile vers la liberté. Nous devons donc agir en tant que peuple uni*». Voilà un message que les politiciens diviseurs à La Réunion, qui privilégient l'ego ("moi" en latin) au détriment de l'altruisme (l'intérêt de l'autre, le bien commun) et de l'entente, devraient entendre pour en finir avec leurs comportements agressifs et désolidarisateurs dans l'intérêt des profiteurs...

Roger Orlu

(*) *Merci d'envoyer vos critiques, remarques et contributions afin que nous philosophions ensemble...! redaction@temoignages.re*

Otè!

In pa an plis dann lo marsh an avan bann zanfan La Kreuz!

Shomin Gran-boi, sa lé long, ti-pa, ti-pa n'arivé! Mi pans, konm moin, zot i koné bann parol maloya i di sa mé mi koné pa, si zot la fine fé travay zot koko dsi kozman-la. Moin oui, pars, pou moin sa i fé parti la filozofi rényonéz. Pou moin sa té i anons lo mouvman bann zésklav pou gingn la libèrté é konm l'avé poin lo droi di kruman lé shoz, té i fo makiy sa an parol maloya. Sa la pa in promyé nouvèl pou zot? Sanm pou moin! Mé nou va anparl sa in n'ot zour dsi bann téknik-la, pars zordi mi vé anparl in késtyon laktyalité, inportan pou moin, é pou in bonpé rényoné.

Kosa i lé? I konsèrn kisa? I konsèrn nout bann konpatriyot égzilé konm di lo kont par la fors épi par la riz dann dé-troi kartyé aryéré La Frans, avèk in sirkontans agravant: banna lété ankor marmay: mil six san katrovin marmay, lo pli pti l'avé sis moi, lo pli gran katorzan par-la. Bin banna i lite é konm moin la di an o la, zot lite i avans pazapa. Na poin lontan sé in éstatu Bertrand Boyer ké la mète la-ba Zilo, l'androi légzil la komansé épi landroi ousa li la fini. Pa bien fini pars i koné pa tout la dsi é i koné pa kèl l'avnir banna la trouvé. i koné pa ankor bien lo déga la fé dann léspri nout bann konpatriyot: in paz nout listoir la pan- kor bien dékodé ziska zordi.

Dan la somenn, la roganiz in déba dovan bann dépitè fransé pou anparl de sa. Sak la desid sa la pran in bon linisyativ, pars lé bon, sak i apèl la roprézantasyon nasyonale i diskite la dsi épi i fé konète lo péi kosa l'ariv plizyèr santènè nout bann konpatriyot étan marmay. In désizyon mémoryèl, in pé la di, donk pou mète dann la mémoir bann fransé sak la éspasé, é pou mark sa noir dsi blan dann listoir...Moin la fine di kosa mi pans dé sa: té i falé, sanm pou moin, anvoy lo maksimom demoun dan La Frans pou aféblir la lite libérasyon nout pèp rényoné, é mi pans nana dé shoz pou di la dsi. Nana pou débata!

Sak la éspas dovan bann dépitè fransé sé in pa an plis dann shomin la vérité épi la réparasyon..Konm di bann parol maloya:shomin Gran-boi sa lé long, ti-pa, ti-pa n'arivé!In pa an plis dann la marsh an avan bann zanfan La Kreuz.

Justin

NB: Domaz bann dépitè la pa vote sa dann l'inanimité, pars té in afèr i mérite, mi pans.